

Installation de 40 m2, production de 5'500 kWh

AVANT L'ACHAT

Modèle: couple dans la quarantaine avec 2 enfants mineurs domicilié dans le chef lieu du canton. Monsieur, protestant réformé, travaille à 100% pour un salaire annuel brut de 95'000 fr. (env. 7'300 fr./mois). Madame, catholique romaine, travaille à 50% pour un salaire annuel brut de 35'000 fr. (env. 2'690 fr./mois). Fortune du couple (hors immobilier): 80'000 fr. La famille habite une maison privée de 4,5 pièces (100m2) datant de 2003 et achetée en 2005. Les calculs fiscaux ont été faits avec le programme TaxWare 2012, après déduction de l'AVS, du minimum obligatoire LPP., du forfait pour les frais professionnels et de l'éventuel rabais consenti pour le 2e revenu.

			----- MAISON -----						
	Revenu brut	Fortune	Prix de la maison	Valeur fiscale	Dette hypothécaire	Intérêts hypothéc.	Valeur locative	Déduction forfaitaire	IMPOT
FR	130'000	80'000	441'000	352'800	308'700	7'718	12'504	1'250	14'132
GE	130'000	80'000	631'000	504'800	441'700	11'043	18'232	1'276	14'739
JU	130'000	80'000	333'000	266'400	233'100	5'828	12'070	1'661	16'971
NE	130'000	80'000	430'000	344'000	301'000	7'525	15'100	1'510	21'830
VD	130'000	80'000	509'000	407'200	356'300	8'908	11'260	2'252	13'555
VS	130'000	80'000	472'000	377'600	330'400	8'260	10'800	1'080	8'507

2012: installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 40 m2

L'installation photovoltaïque installée sur la toiture coûte 23'700 fr., ramenant la fortune du couple à 56'300 fr. Nous avons ajouté à cet investissement l'équivalent de la moitié de la déduction forfaitaire que le couple pourrait vraisemblablement justifier. Les frais d'entretien des panneaux se montent à 340 fr./an.

	IMPOT
FR	8'160
GE	7'644
JU	10'766
NE	14'267
VD	7'848
VS	4'236

Période de subvention de 2013 à 2038

Avec 40 m2 de panneau, le couple produit 5500 kWh d'électricité par an. Comme ce chiffre dépasse de 2000 kWh sa propre consommation, le fisc peut* considérer (et donc taxer) tout ou partie de la subvention qu'il touche à cet effet, soit 1986 fr. (36,1 ct/kWh). Les frais de déduction, en revanche, reviennent au forfait de départ.

	IMPOT
FR	14'212
GE	15'392
JU	16'971
NE	21'928
VD	13'915
VS	8'401

* JU et VS ne taxent rien, FR et NE taxent le surplus seulement, GE et VD taxent la totalité, du moment que la consommation est propre dépassée.

Résultat des courses

GAINS	Economie fiscale sur acquisition	Subvention fédérale sur 25 ans	Total	DEPENSES	Frais d'entretien des panneaux	Différence fiscale*	Total	GAIN FINAL	Intérêt mensualisé
FR	5'972	49'650	55'622	23'700	8'500	2'000	34'200	21'422	1.96%
GE	7'095	49'650	56'745	23'700	8'500	16'325	48'525	8'220	0.63%
JU	6'205	49'650	55'855	23'700	8'500	0	32'200	23'655	2.23%
NE	7'563	49'650	57'213	23'700	8'500	2'450	34'650	22'563	2.03%
VD	5'707	49'650	55'357	23'700	8'500	9'000	41'200	14'157	1.19%
VS	4'271	49'650	53'921	23'700	8'500	-2650*	29'550	24'371	2.43%

* Impôts moins chers à cause de la fortune diminuée.